



UNSA Défense  
AIA Clermont-Ferrand  
161 avenue du Brézet  
63028 Clermont-Fd Cedex 2  
Tél : 04 73 42 56 92  
unsa.aiacf@gmail.com

# LE FIL D'ARIANE



## • L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

# Comment te dire adieu

« **Le rire est un papillon ; il peut mourir d'un coup d'épingle** » disait Anatole France.

Parce qu'il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri... et d'un autre côté, si avant d'agir, on pensait aux risques de mourir, on ne ferait jamais rien. Attention toutefois à ne pas trop faire les malins, le fil est ténu entre ces deux étapes, et si vous n'y prenez garde, le passage, outre le fait qu'il est à sens unique, peut survenir à la moindre action ou dernière parole malencontreuse, malheureuse.

Bien sûr, et hors concours en 2023, parmi les derniers mots prononcés qui peuvent vous être fatals, le fameux : « **Tiens, on a reçu la facture EDF!** ». Elle peut vous tuer dès l'ouverture de l'enveloppe cette année, si vous n'y prenez garde. Le Fil d'Ariane, vous le savez, toujours prêt à vous éviter le pire, vous délivre quelques subtilités, conseils de prudence qui, espérons-le, vont vous permettre de traverser l'année en toute quiétude.

Peut-être votre beau-frère a survécu au repas de famille juste après avoir asséné d'un coup, sans préavis : « **Il ne dit pas que des conneries Macron sur la réforme des retraites'** ». Bien sûr, votre cerveau vous a renvoyé immédiatement au code pénal (;-) Elodie) et vous avez estimé qu'un juge, même indulgent, ne vous trouverait aucune circonstance atténuante, même pour un meurtre sans préméditation. Avouez que cela vous priverait de tant de belles choses que vous avez encore à vivre... alors vous n'avez rien dit parce que vous êtes aimable et d'une sociabilité à toute épreuve.

Il existe bien d'autres façons de frôler l'irréversible, parfois un détail, un tout petit rien du tout, alors prudence les ami.es. Evitez, autant que faire se peut, si vous ne souhaitez pas en faire vos derniers mots : « **Passe-moi le couteau, la tartine est coincée dans le grille-pain'** ou « **Bon je range la guirlande de Noël, t'es sûr(e) que tu as bien coupé le disjoncteur ?'** ».

Méfiez-vous de tous ces petits moments au quotidien : « **Oui c'est rouge, mais ça passe tranquille, y'a personne** » ou « **T'es sûr que tu t'y connais en champignons ?** ». Encore : « **Bien sûr qu'elle est assez épaisse la glace, tu veux que je passe en premier ?** ». On ne se méfie jamais assez de la faune. Aussi si vous souhaitez prononcer quelques mots encore en 2023, vous éviterez par prudence : « **Oh regarde, une couleuvre** » ou « **Bon, maintenant qu'il est dressé, on lui retire sa muselière à notre pitbull** », comme l'avertissement « **Chien méchant ? C'est juste pour faire peur, vas-y, y'a aucun risque** ». Idem pour celles et ceux qui ont déjà programmé leurs vacances, vous vous y prendrez à deux fois avant d'asséner bêtement, pour les sportifs : « **Vous êtes sûrs de votre élastique là ?** » ou pour les plongeurs... « **Bon ça va, ne me prends pas pour un débile, je sais encore faire la différence entre un dauphin et un requin, merci** ».

Choisissez avec pertinence vos lieux de réflexions ! Selon la géographie, la réaction des autochtones ne sera pas toujours clémente et avouez que jouer sa vie sur : « **Un pain au chocolat s'il vous plaît** » à Bordeaux, un « **Ce Mont Saint-Michel quand même, c'est beau la Bretagne** » ou « **J'aime bien le dernier maillot du PSG** » à Marseille... c'est nul. Evidemment, avec la conscience du lieu de production de ce Fil d'Ariane, Clermont-Ferrand, la phrase à absolument éviter dans tout le 63, sera pour cette année encore : « **Y'a pas, ils sont trop forts ces brivistes du CAB** ». Allez sans rancune.

Vous voilà prêtes et prêts pour affronter 2023, une année que toute l'UNSA vous souhaite la meilleure possible pour vous et pour vos proches à aimer sans cesse. Car n'oubliez jamais « **Aimer c'est vivre ; avoir aimé, c'est mourir... car seul l'amour aide à comprendre ce qui justifie la vie.** »

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°187 – Janvier 2023

## • AU SOMMAIRE

- Calendrier des paies 2023
- Rejoignez l'UNSA
- Réforme des retraites : NON pour l'UNSA
- Résultats des élections 2022
- Taux avancement OE/TSO 2023/2224
- Reprise d'ancienneté ouvriers
- Indemnité télétravail FP
- Grilles indiciaires au 01/01/2023

# C alendrier des paies 2023



Calendrier prévisionnel de la mise en paiement des payes des agents publics en 2023.

2023	Paies
Janvier	Vendredi 27
Février	Vendredi 24
Mars	Mercredi 29
Avril	Mercredi 26
Mai	Mercredi 26
Juin	Mercredi 28
Juillet	Jeudi 27
Août	Mardi 29
Septembre	Mercredi 27
Octobre	Vendredi 27
Novembre	Mardi 28
Décembre	Mercredi 20

Pour l'UNSA, l'urgence est à la revalorisation des rémunérations publiques rattrapées par les hausses successives du SMIC. **Aussi, l'UNSA exige une nouvelle conférence salariale dès les premières semaines de 2023. Pour l'UNSA, c'est toujours +10% de revalorisation de la valeur du point d'indice pour tous.**

# 10%

## Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
Tel : 01 42 22 37 02  
[Unsa.defense@orange.fr](mailto:Unsa.defense@orange.fr)  
[portail-unsaintraderf.gouv.fr](http://portail-unsaintraderf.gouv.fr)  
[www.unsadefense.com](http://www.unsadefense.com)  
[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)

Retrouvez-nous sur Facebook  
[@unsaaiaclermontferrand](https://www.facebook.com/unsaaiaclermontferrand)



LE FIL D'ARIANE

# R éforme des retraites

L'UNSA a été reçue par Elisabeth Borne. Cela ne modifiera pas le contenu des propositions gouvernementales. Le 10 janvier, les derniers arbitrages seront connus et le projet de loi sera présenté en conseil des ministres le 25 janvier. L'intersyndicale se réunira dès que seront connus les détails du projet et arrêtera les premiers temps de la mobilisation unitaire, vraisemblablement à partir du 16 janvier.



Pour l'UNSA, c'est **une réforme sans vrai fondement...** Les éléments de langage sont connus : « *Le système est déséquilibré* » ; « *L'enjeu de cette réforme, c'est de sauver notre système par répartition* » ; « *Un trou (immense) de 12 milliards d'euros* ». Pourtant, ils sont cette fois-ci particulièrement difficiles à tenir car difficilement soutenus par les services du gouvernement eux-mêmes. Oui, c'est vrai, le Conseil d'Orientation des Retraites évoque un déficit de 12 milliards d'euros en 2027. Déficit qui persisterait quelques années... mais qui finirait par se résorber avec le temps. **Déficit qui, par ailleurs, doit être lu en ayant le budget des retraites en tête, de l'ordre de 320 milliards d'euros.** Un déficit à 3,7% qui se résorberait de lui-même dans le temps : de quoi servir de modèle à l'État ! **...mais avec une vraie casse sociale.** En France, en 2022, on commence sa carrière en moyenne à 22 ans et 5 mois, selon l'INSEE. La retraite à taux plein ne s'atteint donc pas à 62 ans, comme la notion d'âge légal le suggérerait, mais à 22 ans et 5 mois additionnés de 43 annuités, en supposant que tout un chacun puisse connaître une carrière linéaire sans période d'inactivité aucune. Aujourd'hui, l'âge réel de départ à la retraite s'établit déjà en moyenne à plus de 63 ans. Pourquoi donc passer l'âge légal à 65 ans quand on constate que la durée d'activité augmente déjà naturellement ?

Tous les salariés brisés par la pénibilité de leur emploi, dont l'espérance de vie dépasse à peine les 70 ans, subiront une décote d'autant plus forte que ce seuil recule. Non seulement ils ne profiteront pas de leur retraite plus d'une dizaine d'années mais, en plus, ils seront mis dans une situation encore plus précaire qu'aujourd'hui, réduisant d'autant leurs qualité et espérance de vie à long terme.

=====

**Pourquoi réformer à tout prix si tous les chiffres s'obstinent et que le bon sens résiste ?** Le gouvernement a deux motivations pour réformer les retraites. **La première est purement politique.** Décaler l'âge légal de départ en retraite à 65 ans, c'était la seule mesure saillante que le candidat aujourd'hui à l'Élysée défendait lors de la présidentielle de 2022. Gouverner, ce n'est pas monter les uns contre les autres, brutalement. Gouverner, c'est donner une direction au pays, avec des réformes qui montrent la voie à suivre pour le bien commun. **La seconde est budgétaire.** Après le « quoi qu'il en coûte », pour rassurer les syndicats patronaux, Emmanuel Macron est revenu à ses fondamentaux idéologiques : baisse des impôts sur les sociétés et baisse des impôts de production.

## Pas un jour, pas un mois, pas un an de plus.

En décalant son annonce du 15 décembre au 10 janvier, le gouvernement s'achète du temps pour faire rentrer tout le monde dans le rang et espère faire porter sur les opposants à sa réforme injuste la responsabilité d'éventuels blocages. Nous savons tous que le pourrissement s'effectue au détriment de ceux qui le provoquent. En attendant, toujours rien sur la pénibilité, l'emploi des seniors ou la garantie d'une retraite en bonne santé.

**À l'UNSA, face à cette réforme des retraites, nous disons : pas un jour, pas un mois, pas un an de plus.**

# Résultats des élections professionnelles de décembre 2022

La période électorale inédite qui s'est déroulée par internet du 1er au 8 décembre 2022, a livré son verdict, celui des urnes. Avec une participation de 61%, le ministère des armées (63400 électrices et électeurs) monte sur la 3ème marche du podium de la participation de la Fonction Publique. En effet, durant cette période ce sont quelques 5,5 millions d'agents publics qui étaient appelés aux urnes. L'UNSA remercie sincèrement celles et ceux qui ont fait le choix des bulletins UNSA pour chacun des scrutins auxquels elles et ils étaient appelés à s'exprimer : Comités Sociaux d'Administration, commissions catégorielles. Voici quelques résultats pour ce qui concerne le Ministère des Armées, la Fonction Publique, le SIAé.

## Comité Ministériel – CSA/M

15 élu.es composent ce CSA Ministériel, elles et ils seront vos élus auprès des plus hautes instances ministérielles pour les 4 prochaines années.

UNSA	CFDT	Cgt-FO	CGT	CGC/CFTC	FAED
<b>8112 voix</b>	10862 voix	9795 voix	5288 voix	2498 voix	418 voix
<b>21,94%</b>	29,38%	26,49%	14,30%	6,76%	1,13%
<b>+1,79%</b>	+2,05%	+0,43%	-1,75%	-3,22%	Pas de liste 2018
<b>3 élus (=)</b>	5 élus (=)	4 élus (=)	2 élus (-1)	1 élu (+1)	0 élu

## Les élu.es ministériels UNSA-Défense 2023-2026

Titulaires	Suppléants
<b>Laurent DUTILLEUL – SG UNSA-Défense - SIMMT</b>	Stéphane BELZIC – SID Brest
<b>Laurent TINTIGNAC – AIA Clermont-Fd</b>	Stéphane SIMON – DGA Cazaux
<b>Martine HEMLED – CMG Saint-Germain en Laye</b>	Nathalie ALBERTIN – BA Salon de Provence



## Fonction Publique de l'Etat

Le ministère des armées appartient au versant « Etat » de la Fonction Publique, avec l'éducation nationale, la justice, l'intérieur, les finances...

UNSA	FSU	CFDT	CGT	CGC	Cgt-FO	SUD
<b>16,4%</b>	17,1%	13,3%	11%	7%	17,8%	6,1%
<b>+0,6</b>	+0,8	-0,5	-1,1	+1	+0,7	-1,4

## SIAé - AIA

Vous avez pris connaissance des résultats ministériels dans les jours qui ont suivi le scrutin à travers les différents documents UNSA, sur le site Facebook 'unsaaiaclermont', vous les retrouverez dans la lettre de la fédération de janvier ainsi que sur le site 'unsa-defense.org'. **Pour ce qui concerne le périmètre SIAé et AIA, l'UNSA devient pour la 1ère fois de son histoire, la 1ère organisation du Service Industriel de l'Aéronautique et toutes les équipes UNSA-AIA tiennent à vous remercier sincèrement de ce choix qui conforte un type de syndicalisme basé sur l'analyse, les propositions et les résultats obtenus. Ces résultats sont basés par ailleurs sur le meilleur taux de participation du MinArm, alors bravo et Merci !!!!**

Résultats SIAé – UNSA n°1			
UNSA	CFDT	CGT	Cgt-FO
<b>1097 v</b>	283 v	1012 v	630 v
<b>36,30%</b>	9,36%	33,49%	20,85%
<b>4 élus</b>	1 élu	3 élus	2 élus

Résultats AIA Clermont – UNSA n°1			
UNSA	CGT	Cgt-FO	CFDT
<b>63%</b>	28%	8%	1%

L'UNSA est 1ère organisation pour les populations 'Ouvriers' avec 5 élus sur 9 en CAPSO et 'TCT/DGA' avec 2 élus sur 2 en CPS/TCT, les 2 catégories les plus nombreuses en effectif du SIAé et de l'AIA

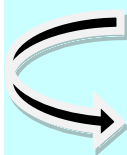
## Taux d'avancement ouvrier

Par arrêté du 20 décembre 2022, le Ministère des Armées fixe pour les années 2023 et 2024, les taux d'avancement ouvrier et TSO par catégorie.

- Groupe VII ⇒ 14%
- Hors-Groupe ⇒ 11%
- Hors-Groupe Nv ⇒ 10%
- HCA ⇒ 11%
- HCB ⇒ 10%
- HCC ⇒ 8%
- TSO T5/T5Bis ⇒ 14%
- TSO T6/T6Bis/T7 ⇒ 12% (11% en 2024)

Par ailleurs, le taux d'avancement d'échelons aux choix 2023/2024 reste inchangé à hauteur de 22%.

Pour l'UNSA, ces taux sont loin de répondre aux besoins en compétences des établissements, unités et services. Si le ministère entend répondre au défi de l'attractivité et de la fidélisation, l'ensemble des taux d'avancement doit être revu, à commencer par les catégories de début de carrière, loin des standards des secteurs concurrentiels. Associés à une population dont l'effectif ne cesse de décroître, ces taux d'avancement risquent fort de décourager les candidats au recrutement comme celles et ceux dont les compétences sont et seront précieuses à l'institution MinArm dans des métiers de plus en plus complexes et techniques.



POUR  
L'UNSA

## Reprise d'ancienneté au recrutement des ouvriers

Interpelé par l'UNSA sur le sujet, la DRHMD a présenté un texte au cours du Comité Technique Ministériel du 12 décembre dernier, afin de prendre en compte l'ancienneté des ouvriers dès le 1<sup>er</sup> jour de recrutement, sans attendre la fin de la période d'auxiliarat (pouvant varier de 6 mois à 1 an). Il en sera de même pour les apprentis recrutés au 2<sup>ème</sup> échelon du groupe 6 dès leur premier jour d'embauche.

Si cet arrêté améliore les conditions de reprise de ces services en permettant leur prise en compte dès la période d'auxiliarat et non plus au moment de l'affiliation, l'UNSA regrette sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023, seulement pour les agents nouvellement recrutés et déplore que cet arrêté ne prenne pas en compte le règlement de la situation des 168 ouvriers recrutés avant la parution du texte. Il n'appartient pas aux ouvriers de masquer les difficultés de gestion et RH des employeurs et CMG pour justifier cette non rétroactivité. L'UNSA demande une mesure en gestion.

► Par ailleurs, ce texte présente une nouveauté qui permettra dorénavant aux chefs d'équipe de participer aux jurys de recrutement.

## Indemnité télétravail

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'indemnité forfaitaire quotidienne "Télétravail" passera de 2,50€ à 2,88€. Cette augmentation de +15,2% est destinée à compenser celles des coûts induits supportés par les agents. Pour l'UNSA Fonction Publique, si cette revalorisation est nécessaire, celle du point d'indice reste une priorité.

L'indemnité forfaitaire "Télétravail" existe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 suite à l'accord signé par l'UNSA sur le télétravail dans la fonction publique. Elle est destinée à compenser les coûts supplémentaires supportés par l'agent lors du travail à domicile : énergie, repas... Elle reste limitée à 88 jours par an, soit un plafond annuel de 253,44 €.



Dans un contexte inflationniste, cette revalorisation est nécessaire pour éviter une perte de pouvoir d'achat des agents. Mais d'autres efforts sont nécessaires de la part du gouvernement. Si les indemnités kilométriques ont été revalorisées de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des frais de mission ne l'a pas été. Les indemnités de repas et de nuitées doivent être augmentées. Avec 6,2% d'inflation sur 12 mois, le décrochage des salaires de la fonction publique s'accélère. La revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet, première étape, reste insuffisante en regard de cet écart grandissant entre salaire et pouvoir d'achat.

Pour l'UNSA Fonction Publique, revaloriser la valeur du point d'indice à hauteur de 10 % est la seule solution pour contrer l'inflation et apporter une réponse à tous les agents fonctionnaires comme contractuels et ouvriers d'état. Les composantes indemnitaires de la rémunération doivent, elles aussi, être revalorisées. L'UNSA Fonction publique revendique l'organisation d'une nouvelle conférence salariale.

## Grilles indiciaires FP

Suite à l'augmentation du SMIC de +1,81% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le minimum de traitement de la fonction publique est augmenté d'un point d'indice, passant de l'indice brut majoré 352 à 353, soit 1712,06€ bruts mensuels. La valeur mensuelle du point d'indice est fixée à 4,85€ depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette mesure impacte les 7 premiers échelons de la grille C1 et les 3 premiers de la grille C2.



2023  
L'UNSA,  
votre alliée  
du quotidien



Toute l'équipe  
UNSA-Défense  
vous présente ses  
meilleurs vœux  
pour 2023